

Parlement ni à lui-même. Il a représenté sous un faux jour les propositions faites hier par des parlementaires loyaux et très compétents.

Ce débat est certes fort important, mais il devient aussi très pénible. Cela provient surtout du fait que celui qui aurait dû contribuer le plus à ce débat et en rehaussant le ton afin de lui conférer de la dignité et de la noblesse, le premier ministre (M. Trudeau) lui-même a été le premier à le dénigrer en prétendant que les députés luttant pour sauvegarder les droits du Parlement ne faisaient que de «l'obstruction stupide».

Dénigrer le Parlement est grave. Nous autres, hommes politiques, sommes l'objet de plaisanteries classiques; cela fait partie du jeu. Mais quand on en vient à dénigrer aux yeux du public l'institution même du Parlement et quand le chef de cette institution contribue à ce dénigrement, alors la situation est grave. Jamais dans l'histoire de ce pays, nous n'avons eu un premier ministre prenant la tête de ceux qui veulent diminuer cette institution.

Sir John A. Macdonald, le père de ce pays, a été député depuis l'âge de 29 ans et il l'est resté jusqu'à sa mort survenue à l'âge de 76 ans. Il aimait profondément le Parlement et dans son action il se comportait parfois comme un musicien. Mais il a toujours reconnu l'importance et la valeur du Parlement. Comme sir Arthur Meighen l'a dit de sir Wilfrid Laurier, le parlement était un terrain de prédilection pour son intelligence et il l'aimait. Sir Robert Borden de Nouvelle-Écosse, le second premier ministre venu de cette province, considérait le Parlement comme un atelier. Il travaillait dur et bien. Sir Arthur Meighen électrisait l'assemblée et donnait du relief aux débats.

Un ancien premier ministre, le très honorable représentant de Prince Albert (M. Diefenbaker), a été un de nos grands parlementaires. J'ai entendu bien des critiques décochées contre lui, mais à ma connaissance, c'était la première fois aujourd'hui qu'on lui reprochait de ne pas avoir imposé la clôture ou limité les droits des minorités.

Assurément, cela aurait pu se faire après les élections de 1958, l'opposition libérale étant alors décimée. Même le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) n'était plus là. L'opposition se composait de survivants malheureux et sans espoir. Le représentant de Prince Albert dirigeait un groupe victorieux de 208 députés. Mais ni lui ni ses collègues n'ont jamais cru que la chose à faire était d'introduire un instrument qui permettrait de bâillonner l'opposition. A mon avis, cela est tout à son mérite, et non pas à son détriment.

Comme mon collègue de Calgary-Centre (M. Harkness), je ne prétends pas être expert en matière de Règlement. Je laisse ce sujet à ceux qui le sont, mais je suis d'accord avec lui, lorsqu'il affirme que certains de nos débats les plus longs ont été consacrés à des discussions visant à économiser le temps du Parlement.

Le débat actuel est plus qu'une simple discussion des règles. Ce n'est pas tout simplement une discussion étroite sur un point de droit, une ordonnance ou une règle, mais de l'esprit qui l'inspire. C'est ce que reflète ce débat, qui touche au fond beaucoup plus de choses que les simples articles 75A, 75B et 75c du Règlement. C'est, en ce moment, l'essence même du gouvernement représentatif que nous évaluons et que nous pesons dans la balance.

Nous savons tous, bien entendu, que le Parlement devrait être efficace. Même si les précédents et la tradition revêtent de l'importance pour nous, nous n'affaiblissons pas nécessairement l'institution en modifiant ses règles ou ses principes directeurs. Depuis quelques années, nous avons progressé réellement vers une efficacité accrue et je m'en réjouis sincèrement. Au cours des ans, les députés se sont imposés par discipline nombre d'ordonnances qui pouvaient les gêner personnellement. Nous avons fixé la durée de débats comme celui de l'Adresse et du Budget. Nous avons limité la durée des discours des simples députés. Ensuite, nous avons raccourci la période des questions; c'était, je pense, une bonne mesure. Je me réjouis que la Chambre ait pris ces initiatives, mais je pense que le comité pourrait avec profit songer à d'autres améliorations.

Même si la restriction du temps des questions orales a été judicieuse, celle de la participation des ministres ne l'est pas. Il se peut, en conséquence, que nous ayons à examiner la question sous un nouvel angle.

Je me demande aussi s'il n'y aurait pas lieu d'inscrire au *Feuilleton* certains principes directeurs, concrets et précis, au sujet de la période des questions, qui seraient plus pratiques et plus modernes que les dispositions du commentaire 171 de Beauchesne. En vérité, je me demande si, compte tenu des restrictions actuelles, nous ne ferions pas mieux de nous en tenir aux principes de la pertinence, de la convenance et de la brièveté pour nous guider pendant la période des questions.

L'article 40 du Règlement a contribué, je pense, à donner plus de sens aux délibérations de la Chambre. D'autre part, il y aurait peut-être lieu de réexaminer l'article 26. La perte de temps en attendant un vote est depuis longtemps un de mes principaux